

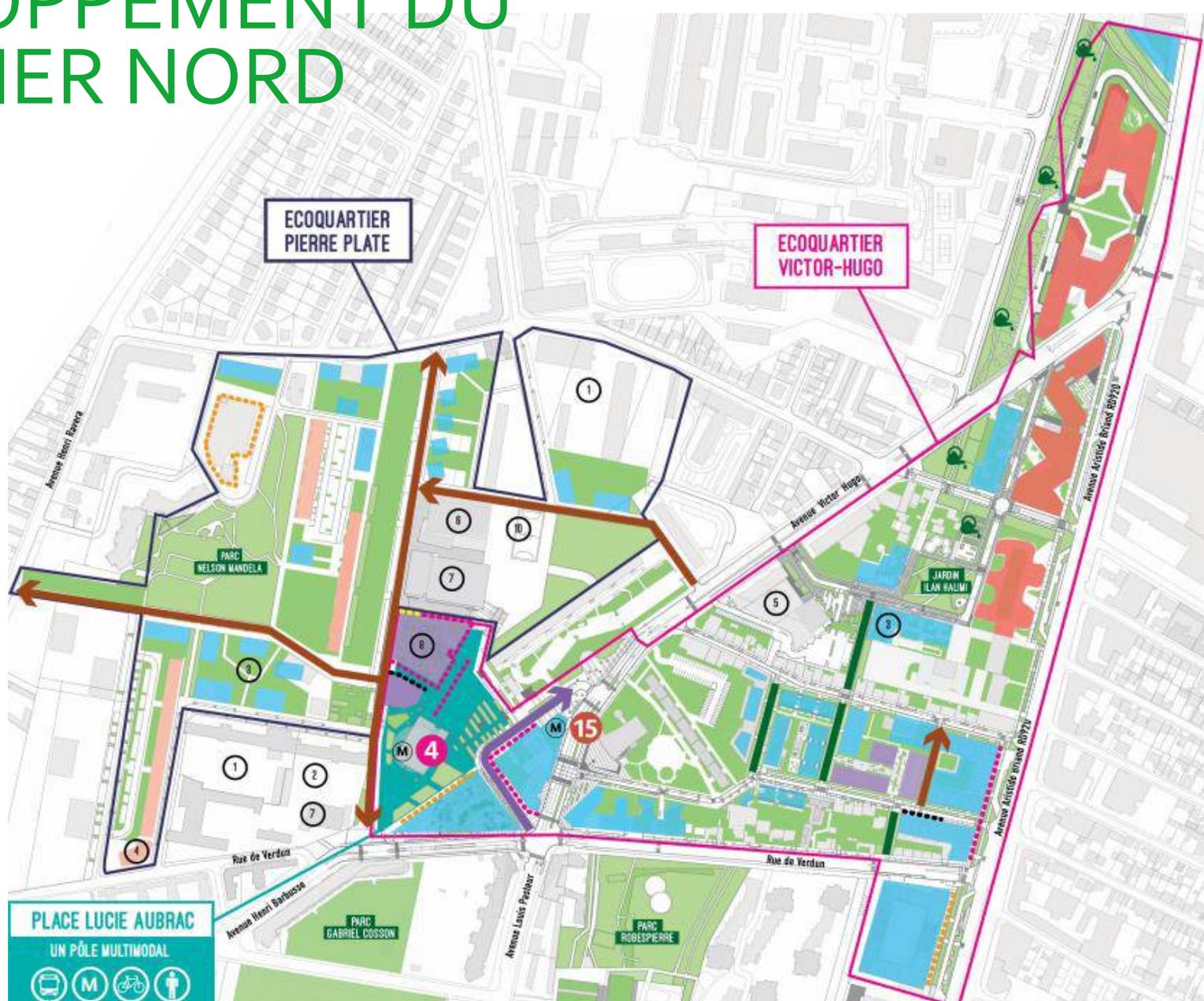
RÉUNION D'INFORMATION

Extension du stationnement réglementé dans le Quartier nord

9 juillet 2021

ARRIVÉE DE LA LIGNE 4 ET DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER NORD

Place gare
Décembre 2021 : Stations Barbara et Lucie Aubrac de la ligne 4 du Métro



Quartier nord

Aujourd'hui : 780 logements, 100 000 m² de bureaux construits

2030 : sur 25 ha, 2 600 logements neufs et 579 réhabilités, 8 000 emplois, 19 commerces et 1 marché, 10 équipements publics, 1 parc et 8,5 ha de jardins ouvriers

50% des projets de l'Ecoquartier Victor Hugo livrés en 2022

STATION ET PLACE LUCIE AUBRAC

2025 : ligne 15 du Métro
à Lucie Aubrac

2028 : 13 000 m² d'espace
piéton pour de multiples
usages

5 bus en passage, Vélib, Véligo,
arceaux vélos, autopartage,
bornes de recharge électrique

9 700 voyageurs à l'heure de
pointe du matin dont
1/3 qui arriveront de Bagneux
et 1/3 qui sortiront de Bagneux



STATION BARBARA : ENTRÉE / SORTIE BAGNEUX



Vue orientée sud-est
à l'angle Stalingrad /
Colonel Fabien

Bagneux

STATION BARBARA : ENTRÉE / SORTIE MONTROUGE



Vue orientée nord de la
Place Barbara à l'angle
av. de Verdun – av. Henri
Ginoux

LE PLAN DE STATIONNEMENT

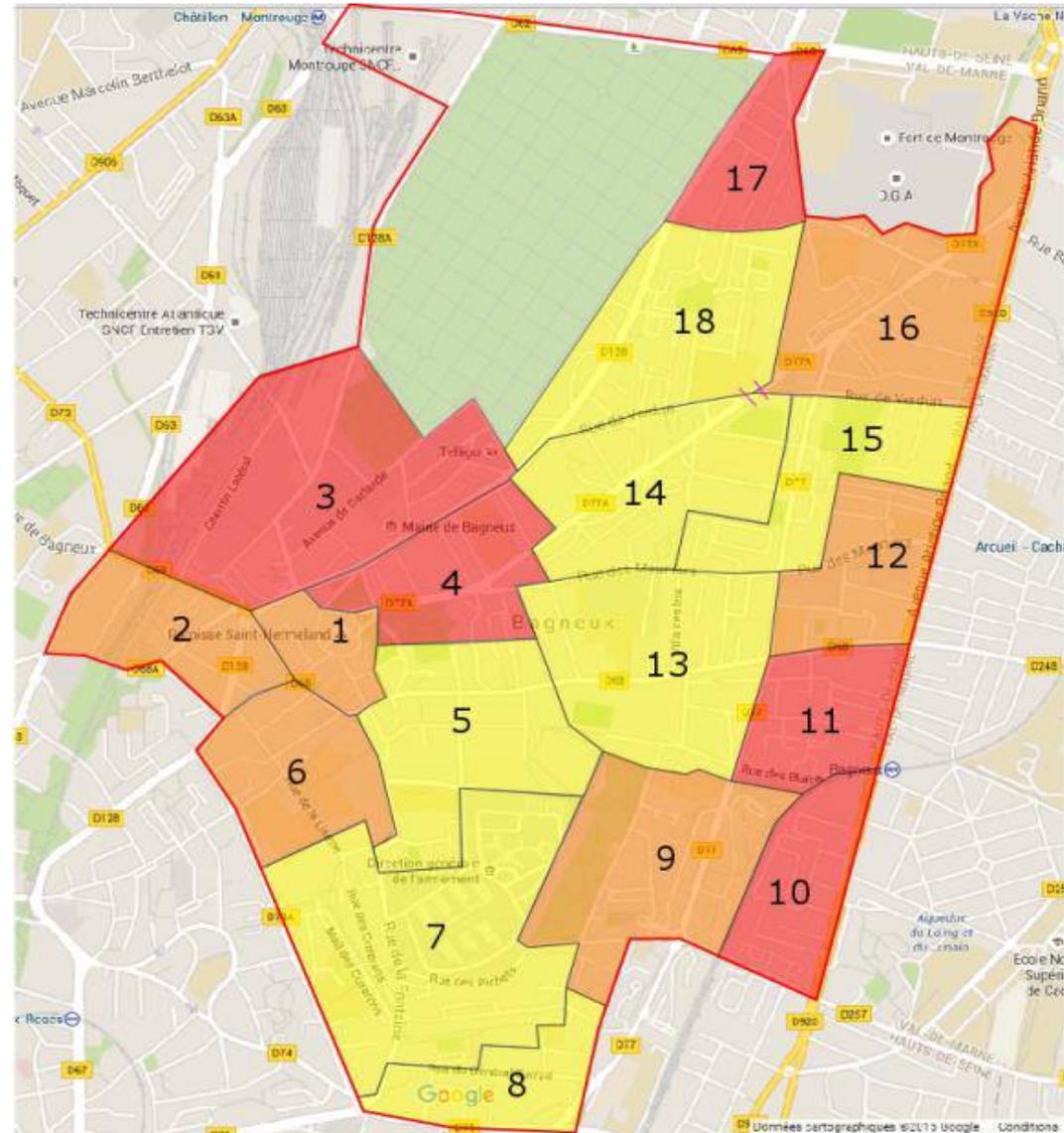
Historique	Résultats
<p>Compétence communale depuis le 01/01/2018</p> <p>PV → Forfait post-stationnement</p> <p>La Délégation du Service Public de stationnement a alors été attribuée à Transdev Park pour 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none">• Observatoire du Stationnement• Travaux et équipement voirie / parkings	<p>Meilleur partage de l'espace public, décongestion des quartiers :</p> <p>Le taux de rotation du stationnement sur le stationnement réglementé augmente depuis 2018</p> <p>→ Meilleur accès aux commerces grâce à une meilleure rotation des véhicules et stationnement facilité pour les résidents</p>

PLAN DE STATIONNEMENT

L'extension est diagnostiquée comme nécessaire dans le Quartier nord dès 2017

Objectifs :

- Protéger les quartiers des débordements des communes voisines et du rabattement sur le RER et le métro avec l'arrivée de la ligne 4
- Favoriser le stationnement des résidents balnéolais
- Améliorer l'accès aux commerces grâce à une meilleure rotation des véhicules
- Limiter les voitures ventouses extérieures et/ou en attente de réparation



Niveau de contrainte sur le stationnement en journée

LE STATIONNEMENT AU 01/09/2021

Bagneux

UNE ZONE VERTE (environ 2 700 places), localisée dans les quartiers résidentiels et sur le parking Guimier.

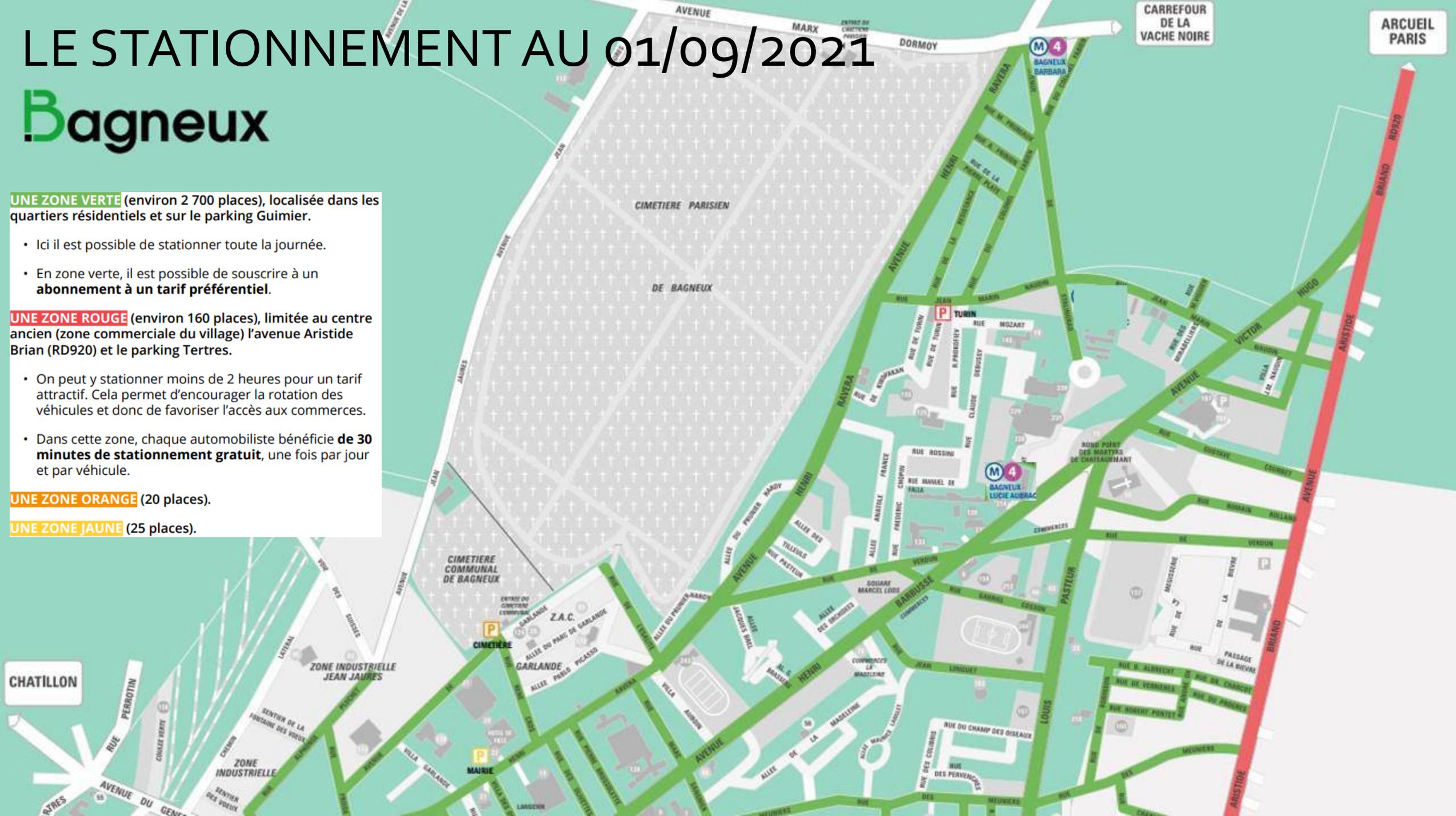
- Ici il est possible de stationner toute la journée.
- En zone verte, il est possible de souscrire à un **abonnement à un tarif préférentiel**.

UNE ZONE ROUGE (environ 160 places), limitée au centre ancien (zone commerciale du village) l'avenue Aristide Brian (RD920) et le parking Tertres.

- On peut y stationner moins de 2 heures pour un tarif attractif. Cela permet d'encourager la rotation des véhicules et donc de favoriser l'accès aux commerces.
- Dans cette zone, chaque automobiliste bénéficie de **30 minutes de stationnement gratuit**, une fois par jour et par véhicule.

UNE ZONE ORANGE (20 places).

UNE ZONE JAUNE (25 places).



STATIONNEMENT : MODE D'EMPLOI

FACILITEZ VOS DÉMARCHES



Maison du Stationnement
12 rue de la Mairie – 92220 Bagneux
Tél : 01 45 46 14 98
Email :
bagneux.parkings@transdev.com

Consultez les horaires
sur le site
www.parkings-bagneux.fr

Je me renseigne, je m'inscris en tant que résident ou commerçant et je paye un abonnement.

 espèces, CB,
CB sans contact



Je paye mon stationnement à l'heure et mon abonnement.

 CB



www.parkings-bagneux.fr

Je souscris un abonnement et je paye mon stationnement.

 CB



Je paye mon stationnement à l'heure et mon abonnement.

 espèces, CB,
CB sans contact

VOUS DÉTENEZ LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT (CMI) ?



Votre stationnement gratuit est désormais facilité avec une solution pratique et sûre !

Vous avez un besoin de stationnement régulier ?

Et vous êtes adepte du digital ?

Rendez-vous sur www.parkings-bagneux.fr pour remplir le formulaire et transmettre vos justificatifs* scannés.

Ou bien vous préférez le contact humain ?

Munissez-vous de vos justificatifs* et rendez-vous à la Maison du Stationnement (voir au dos les coordonnées et horaires d'ouverture).

L'accueil téléphonique de la Maison du Stationnement est assuré 7 jours / 7

* Justificatifs à fournir :

- La carte CMI ou le courrier de la MDPH
- La carte grise du véhicule

Vous avez un besoin de stationnement ponctuel ?

Identifiez votre véhicule en saisissant votre numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur ou via l'une des applications de paiement mobile. Une nouvelle catégorie intitulée « PMR » est désormais disponible.

Pour un stationnement ponctuel, n'oubliez pas de déposer votre carte CMI derrière votre pare-brise !

MODE D'EMPLOI

QUARTIER NORD



TARIFS ABONNEMENTS EN ZONE VERTE (TTC):

Résidents Balnéolais :

1^{er} véhicule : 15 €/mois ou 150 €/an

2^e véhicule : 20 €/mois ou 200 €/an

À partir du 3^e véhicule : 35 €/mois ou 350 €/an

Commerçants Balnéolais (limité à 1 véhicule par commerce) : 15 €/mois ou 150 €/an

Abonnement tout public : 35 €/mois ou 350 €/an

TARIFS ABONNEMENTS PARKINGS (TTC) :

Résidents Balnéolais : 35 €/ mois ou 350 €/an

Abonnement tout public : 45 €/mois ou 450 €/an

DURÉE	ZONE JAUNE (sans abonnement) 90 min gratuites 1 fois par jour	ZONE ORANGE (sans abonnement) 30 min gratuites 1 fois par jour	ZONE ROUGE (sans abonnement) 30 min gratuites 1 fois par jour	ZONE VERTE (abonnement possible - y compris parking Gumier)	PARKING (abonnement possible)
0h15	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
0h30	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,50 €	0,50 €
1h00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
2h00	3,00 €	3,00 €	3,00 €	2,00 €	3,00 €
10h00	28,00 €	28,00 €	28,00 €	5,00 €	8,60 €
2 jours				28,00 €	

Défaut de paiement / dépassement du temps prévu → avis de **Forfait Post-Stationnement** transmis 1 semaine plus tard

Pour régler :

<https://www.stationnement.gouv.fr/fps> en carte bancaire / au Trésor Public par chèque

Pour **contester** : **30 jours** max. à réception de l'avis, adresser un Recours administratif obligatoire à la Maison du Stationnement (en ligne / sur place). Au-delà de ce délai, il faut **payer le FPS** pour pouvoir le contester et se le faire rembourser.

Le FPS est majoré de 50€ à défaut d'être réglé dans les **3 mois** suivant l'avis.

? TAPES DE MISE EN ŒUVRE :

- Habitants : demandes de suppression de bateau, localisation des détenteurs CMI
- Travaux – marquages places / horodateurs ? compter de la 2^{ème} quinzaine du mois d'août
- Allongement temporaire de l'ouverture de la Maison du stationnement et mise ? disposition d'un nouveau guide du stationnement
- Campagne de ? faux ? FPS le 1^{er} mois pour communiquer - flyers d'informations (y compris spécifique aux détenteurs de la CMI)

FACILITEZ VOS DÉMARCHES

Maison du Stationnement
12 rue de la Marie - 92220 Bagneux
Tél : 01 45 45 14 98
Email : bagneux.parkings@trandev.com

Consultez les horaires sur le site www.parkings-bagneux.fr

Je me renseigne, je m'inscris en tant que résident ou commerçant et je paie un abonnement.

Je paie mon stationnement à l'heure et mon abonnement.

Je souscris un abonnement et je paie mon stationnement.

Je paie mon stationnement à l'heure et mon abonnement.

LES PARKINGS À BAGNEUX

- PARKING LANGLOIS (92 places)
- PARKING LÉO FERFI (240 places)
- PARKING GARDIN (ZONE VERTE)
- PARKING TERTRES (ZONE ROUGE)
- PARKING DE TIER (ZONE ROUGE)
- PARKING DU CHATEAU (ZONE ORANGE)
- PARKING MAIRIE (ZONE JAUNE)

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR VOUS GARER EN ZONE VERTE.

OÙ S'INSCRIRE :

- sur le site : www.parkings-bagneux.fr
- à la Maison du Stationnement : 12 rue de la Marie à Bagneux

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS REQUIS ?

- Pour les résidents Bagnois :**
- vos dernier avis d'impôt de taxe d'habitation et un justificatif de domicile de moins de 6 mois
 - la carte grise enregistrée à votre adresse (sans attestation de l'employeur pour les véhicules de fonction)
- Pour les commerçants Bagnois :**
- un K-1 de moins de 6 mois avec l'adresse de l'établissement ou un justificatif d'adresse de moins de 6 mois
 - un justificatif d'adresse de moins de 6 mois
 - la carte grise du véhicule

TARIFS ABONNEMENTS EN ZONE VERTE (TTC) :

Résidents Bagnois :
1^{er} véhicule : 15 €/mois ou 150 €/an
2^e véhicule : 20 €/mois ou 200 €/an
À partir du 3^e véhicule : 35 €/mois ou 350 €/an
Commerçants Bagnois (limité à 1 véhicule par commerce) : 15 €/mois ou 150 €/an
Abonnement tout public : 30 €/mois ou 300 €/an

TARIFS ABONNEMENTS PARKINGS (TTC) :

Résidents Bagnois : 20 €/mois ou 200 €/an
Abonnement tout public : 45 €/mois ou 450 €/an

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

- Le plan de stationnement en vigueur propose 4 zones de stationnement réglementé en voirie :
- UNE ZONE VERTE** (environ 2 700 places), localisée dans les quartiers résidentiels et sur le parking Guimier.
 - ici il est possible de stationner toute la journée.
 - En zone verte, il est possible de souscrire à un abonnement à un tarif préférentiel.
 - UNE ZONE ROUGE** (environ 100 places), limitée au centre ancien (zone commerciale du village) l'avenue Aristide Briant (RD920) et le parking Tertres.
 - On peut y stationner moins de 2 heures pour un tarif attractif. Cela permet d'encourager la rotation des véhicules et donc de favoriser l'accès aux commerces.
 - Dans cette zone, chaque automobile bénéficie de 30 minutes de stationnement gratuit, une fois par jour et par véhicule.
 - UNE ZONE ORANGE** (20 places).
 - UNE ZONE JAUNE** (25 places).

EN PRATIQUE

Comment identifier une zone payante ?
Grâce au marquage au sol et à la présence d'horodateurs.

Comment savoir dans quelle zone je stationne ?
Les zones sont identifiées sur les horodateurs et en zone rouge, le mot payant est marqué en rouge.

Est-ce que mon abonnement me permet de stationner en zone rouge ?
Non, l'abonnement est disponible uniquement en zone verte.

Est-ce que je peux bénéficier de 30 minutes gratuites en zone verte ?
Non, vous pouvez bénéficier des 30 minutes gratuites uniquement en zone rouge et uniquement une fois par jour et par véhicule. De plus 90 minutes gratuites sont accordées une fois par jour en zone jaune.

VOUS DÉTENEZ LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT (CMI) ?

Votre stationnement gratuit est désormais facilité avec une solution gratuite et sûre !

vous avez-ils besoin de stationnements réguliers ?

Et vous êtes-ils adaptés au digital ?
Rendez-vous sur www.parkings-bagneux.fr pour remplir le formulaire et transmettre vos justificatifs scannés.

Où devez-vous présenter le justificatif ?
Maintenez-vous de vos justificatifs* et rendez-vous à la Maison du Stationnement (voir au dos les coordonnées et horaires d'ouverture).

* Justificatifs à fournir :
- La carte CMI ou le certificat de la MDPH
- La carte grise du véhicule

vous avez-ils besoin de stationnement ponctuel ?

Identifiez votre véhicule en saisissant votre numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur ou via l'une des applications de paiement mobile. Une nouvelle catégorie intitulée « PNR » est désormais disponible.
Pour un stationnement ponctuel, n'oubliez pas de déposer votre carte CMI derrière votre pare-brise !



À BAGNEUX, LE STATIONNEMENT DEVIENT DE PLUS EN PLUS FLUIDE

- Depuis la mise en place du nouveau plan de stationnement au 1^{er} juin 2018, les Bagnois trouvent plus facilement une place pour se garer :
- la durée moyenne de stationnement a été significativement réduite ;
 - le nombre de véhicules venant à former des bouchons.
- Les services proposés lors de la mise en œuvre du nouveau plan ont connu un net succès :
- les nouveaux moyens de paiement (les applications mobiles - Payphone et Libébird) séduisant toujours plus d'automobilistes ;
 - plus de 3 000 ayants droit se sont inscrits.
- Pour offrir encore plus de fluidité et s'adapter aux évolutions constatées, le plan de stationnement à Bagneux évolue au 1^{er} septembre 2021.



NOUVELLE ÉDITION 01/09/2021

GUIDE DE STATIONNEMENT EN VOIRIE
Tout comprendre pour mieux se garer !



Bagneux

Maison du Stationnement : 12 rue de la Marie

TARIFS

durée	ZONE VERTE (résidents Bagnois)	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	ZONE VERTE (tout public)	PARKING (abonnement ponctuel)
00h - 1h	0,20 €	0,20 €	0,40 €	0,20 €	0,20 €
01h - 02h	0,40 €	0,40 €	0,80 €	0,40 €	0,40 €
1 h - 2 h	0,60 €	0,60 €	1,20 €	0,60 €	0,60 €
2 h - 3 h	0,80 €	0,80 €	1,60 €	0,80 €	0,80 €
3 h - 4 h	1,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	1,00 €
4 h - 5 h	1,20 €	1,20 €	2,40 €	1,20 €	1,20 €
2 jours	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	0,80 €



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Extension du stationnement réglementé dans le Quartier nord

9 juillet 2021